

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 6 FEVRIER 2015**

Le Conseil municipal de la commune de Noisiel, légalement convoqué le 29 janvier 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel.**

### **PRESENTS**

M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43 avant l'examen du point n°1), M TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M MAYOULOU NIAMBA, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE (arrivée à 20h48 pendant l'examen du point n°1), M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, M KAPLAN, M. KRZEWSKI.

### **ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame DODOTE qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG  
Monsieur FONTAINE qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER  
Madame DAGUILLANES qui a donné pouvoir à Madame ROTOMBE  
Madame MONIER qui a donné pouvoir à Madame VICTOR  
Madame PELLICOLI qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ  
Monsieur TEBALDINI qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN  
Madame BOUHENNI qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC

### **ABSENTS :**

Madame THIRON

### **SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Mieri MAYOULOU NIAMBA

Arrivée de Madame NAKACH à 20h43 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.  
Arrivée de Madame COLLETTE à 20h48 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.  
Sortie de Monsieur KRZEWSKI à 22h10 au moment de la prise d'acte du point n°1 de l'ordre du jour.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014**

### **LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2014 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

Monsieur KRZEWSKI n'a pas de remarques sur le compte-rendu mais souhaiterait disposer d'un compte-rendu de la commission d'appel d'offres. Par ailleurs, il indique qu'il vient de recevoir un courrier du Maire et revient sur le contenu. « Par ce courrier, vous prouvez que vous m'avez adressé le courrier à une adresse erronée. »

Monsieur le Maire répond : « Vous mettez en cause l'impartialité des fonctionnaires. Le service marchés a bien adressé la convocation sur l'adresse indiquée. Il n'y a pas eu en retour de message d'erreur. »

### **1) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 CGCT)**

Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation que celui-ci lui a donnée.

### **2) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015**

Monsieur le Maire présente le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2015 (voir document en annexe). Il rappelle que ce débat est obligatoire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget (qui aura lieu en mars). Il s'agit de discuter des orientations sur lesquelles vont travailler les commissions pour élaborer le budget.

Il rappelle le contexte budgétaire : Il est prévu un taux de croissance à 1% du PIB, une prévision d'inflation à 0.9%, un déficit public ramené à 4,4% du PIB pour 2015. La situation budgétaire des collectivités locales va être contrainte, avec une réduction de 11Mds€ des dotations de l'Etat sur les années 2015 à 2017 (une réduction de 3,67Mds€ pour 2015 pour la DGF). Une diminution en 2015 de la DGF pour la commune pourrait se traduire par une perte de 443 000€ pour la commune. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, il y a un accès aux emprunts facilité. La démographie communale est en légère baisse : La population légale au 1er janvier 2015, estimée au 1<sup>e</sup> janvier 2012, est de 15 732 habitants (-170 habitants en moins, soit une baisse de 1.06%), critère pris en compte pour les dotations. La Ville n'a pas construit de logements en 2011, ce qui fait une baisse de la population. Il faut donc poursuivre la construction de logements.

Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont en diminution de 3.67Mds€ pour 2015, avec une DGF dont le montant global est de 36,62Mds€. La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, DSUCS, sera revalorisée de +180M€. La Dotation Nationale de Péréquation, DNP, sera revalorisée de +10M€ mais la Ville n'en est plus bénéficiaire. La montée en charge du mécanisme de péréquation du Fonds Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) se poursuivra, soit +210 M€. La Ville en est bénéficiaire et légèrement contributeur. Le montant de la dotation du FSRIF pour 2015 est fixé à 270M€ (soit +20M€ par rapport à 2014). La Ville en est bénéficiaire.

La revalorisation des bases TH,TF,TFB est prévue à hauteur de 0.9% (hauteur de l'inflation). En 2014, il y avait déjà une diminution de la DGF à hauteur de 4,54%, occasionnée par la prise en compte d'une richesse non comptée jusqu'à présent au niveau de l'intercommunalité (avant, statut de ville nouvelle). Désormais l'intégralité des richesses est comptée, même si celles-ci servent surtout à rembourser la dette. Cela a amené à un changement de critère. C'est pour cela que la Ville ne touche plus la DNP. La Ville est désormais dans le droit commun, elle touche en fonction de ses richesses. Le FSRIF a légèrement baissé – baisse due également à la prise en compte du critère supplémentaire de richesse intercommunale. Pour le FPIC, il y a la prise en compte d'une modification législative qui a été favorable à la Ville (+ 46,45% de FPIC).

L'attribution de compensation n'a pas changé: Il n'y a pas de valorisation en fonction de l'inflation.

La dotation de solidarité communautaire a évolué de + 4,72%. Il y a eu une dotation exceptionnelle, dans la mesure où existait un excédent de fonctionnement. Une partie de l'excédent a été répartie entre les communes.

La Fiscalité Directe Locale a évolué de + 1%. Il précise que, sur table, a été déposé un document rectificatif dû à de petites erreurs matérielles. L'augmentation est bien de 1% et non 0,7%.

La Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrement a baissé de 12,3%. Elle est calculée à chaque fois qu'est effectuée une transaction immobilière dans de l'ancien. Il y a une stabilisation des ventes de logements sur Noisiel, mais l'année précédente il y avait eu de plus grosses transactions.

Il rappelle que le FCTVA n'est touché que quand les travaux sont réalisés.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de près de 3%, dont les charges de personnel qui ont augmenté de 3,4%.

Les dépenses d'investissement : Il y a eu une baisse des dépenses d'équipements ACP donc moins de subventions.

Comme c'est une dette qui vieillit, le remboursement du capital de la dette est de plus en plus élevé. Il présente un tableau qui suit l'évolution du remboursement de l'annuité de la dette entre 2009 et 2014 : Il y a une légère diminution au fil des ans, sauf en 2014. L'évolution de l'encours de la dette est ce qui reste de dette en capital. La Ville a décalé un montant de 1 million d'€ d'emprunt, qu'elle aurait dû réaliser si cela s'était avéré nécessaire. Il a été décalé car la Ville avait une trésorerie abondante donc c'était inutile de mobiliser trop tôt l'emprunt. Pour le COSOM : la Ville a touché la plus grande partie du remboursement de l'indemnité de l'assurance. Comme elle ne peut pas placer l'argent, elle décale les emprunts du fait de la trésorerie disponible. Il souligne le fait que de 2009 à 2013, la Ville a baissé de 1,4 million € l'encours de la dette, grâce à un autofinancement net important. « La Ville a bien fait d'agir ainsi, pour se donner des marges de manœuvre. Dans les orientations 2015, il y aura un recours à l'emprunt supérieur au remboursement de la dette en capital au titre de l'année 2015, pour se donner les moyens de réaliser les investissements nécessaires.

La Ville a réalisé principalement des emprunts à taux variable. Ce ne sont pas des prêts toxiques car ils ne sont pas assis sur des cours de change étonnants. Ce sont des taux intéressants. Le seul risque c'est quand il y a une inversion des taux courts et des taux longs. Mais c'est un risque très minime. Dans les prêts à taux fixe, il y a un prêt que nous avons été obligé d'accepter il y a plus de 10 ans : un prêt en francs suisses. Ce n'est pas intéressant aujourd'hui, car le franc suisse a pris de la valeur supplémentaire. Il représente 10 % de l'encours de la dette ; il a un taux fixe de 4,62 %. Si l'Euro a baissé par rapport au franc suisse, c'est que la BCE propose des taux d'intérêts faibles. Ce que l'on perd au niveau du franc suisse, on le gagne sur les prêts à taux variables. Cela compense largement. Nous gagnons 3 à 4 fois plus grâce à nos prêts à taux variables que si nous avions réalisé des prêts à taux fixe. »

Il poursuit sur les dépenses d'investissement : 2012 a été une année exceptionnelle sur les ACP, avec le restaurant scolaire Jules Ferry/ Maryse Bastié.

L'autofinancement net pour 2014 est évalué à 3 390 000€. Ce montant exceptionnel est constitué essentiellement du remboursement de l'indemnité de sinistre du COSOM ainsi que du versement d'une dotation exceptionnelle de la CA au titre de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire).

« Le budget 2015 sera construit sur des bases prudentes, responsables et volontaires, avec :

- un maintien des taux de l'imposition locale ;
- une revalorisation des tarifs des activités et prestations municipales en les limitant à l'inflation prévisionnelle (+0.9% à compter du 6 juillet 2015) ;
- un resserrement des crédits en regard du réalisé prévisionnel 2014 pour le fonctionnement des services publics communaux (sans réduire la qualité des services mais en étant plus pugnace dans la recherche d'économies) ;
- la poursuite des investissements déjà prévus dans le cadre des AP/CP. »

Conformément à la Loi de Finances 2015, les bases fiscales de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti sont revalorisées de +0.9%. Il est proposé le maintien en 2015 des taux de la fiscalité directe locale, à savoir : Taxe d'habitation : 17,12% ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,23%, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97,13%. Soit un produit estimé pour 2015 de la fiscalité locale à hauteur de 8 329 000 €

Il est proposé une diminution de 11% de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue en 2014, soit un montant de: 3 585 405 €

Pour la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), il est proposé de reconduire le montant perçu en 2014, soit un montant de 930 592€

Pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour 2015, il est proposé d'inscrire les mêmes montants que ceux perçus et versés en 2014 soit +161 452€ au titre du reversement à la commune et -26 665 € au titre du prélèvement.

Pour le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), il est proposé d'inscrire un montant identique à celui perçu en 2014, soit + 697 955 €, ainsi que celui prélevé à la commune : -10 107€

La Ville ne prévoit pas d'augmentation des Dotations de la Communauté d'Agglomération. Il est proposé pour 2015 d'inscrire les montants suivants, à savoir: 4 423 830€, au titre de l'Attribution de Compensation (idem 2014) ; 871 272€, au titre de la Dotation de Solidarité. Ainsi qu'un montant de 106 000 € au titre des quotas contrats.

Pour la Taxe Additionnelle des Droits d'Enregistrement (TADE), compte tenu de la tendance à la baisse de la conjoncture immobilière, il est proposé d'inscrire pour 2015, le montant qui devrait être réalisé en 2014, à savoir 220 000€

Il est proposé d'inscrire les recettes provenant de la promesse de vente liée à la cession de l'immeuble (ex MAAF) ainsi que la vente du logement situé allée Bergson pour un montant global de 862 000 €. D'autres cessions d'appartements ou d'immeubles pourraient être envisagées, si des opportunités se présentaient. La Ville est propriétaire de logements au Lizard, pour l'instant mis en location. Avec la mise en place du plan de sauvegarde, la Ville les avait achetés mais n'avait pas vocation à rester propriétaire.

Il est proposé une ré évaluation des tarifs des activités et des prestations municipales au niveau de l'inflation prévisionnelle de 2015, soit +0,9%.

Les subventions de fonctionnement des partenaires institutionnels seront systématiquement mobilisées pour participer au financement des actions municipales.

Pour 2015, le montant prévisionnel du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), au regard des investissements réalisés en 2014 est évalué à 385 000 €

Compte tenu des engagements contractuels établis avec les partenaires, il sera perçu en 2015, les soldes des subventions liées aux opérations en AP/CP et inscrites dans le cadre du Contrat et du CUCS Régional, du C3D avec le Département, de la réserve parlementaire. Le montant de ces subventions pour 2015 est évalué à 880 000 €

Concernant les charges à caractère général et de gestion courante (chapitre 011 et 65), il est proposé pour 2015 de :

- « - Maintenir la qualité de l'ensemble des activités et services publics communaux, tout en accentuant les efforts de gestion et de rationalisation (il a été demandé aux services de travailler sur une baisse de 5% du chapitre 011) ;
- Poursuivre la réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux et les actions menées par les services municipaux, portant sur la préservation de l'environnement et le développement durable ;
- Poursuivre le soutien aux associations locales en maintenant au même niveau les subventions accordées en 2014. C'est un maintien global : Rien n'empêche d'en augmenter certaines et d'en baisser d'autres. »

Concernant les charges de personnel (chapitre 012):

- « - Prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de +1,5 %, pour les personnels titulaires ;
- En année pleine, prise en compte des ajustements de postes de 2014 et de l'augmentation de certaines charges, au 01 janvier 2015 ;
- Application de la seconde vague de revalorisation des agents de catégories C (+0,7%). Ce n'est pas une augmentation de l'indice mais des mesures catégorielles ;
- Maintenir le temps d'intervention et de présence des agents de police municipale, le dimanche, sur la période d'avril à octobre. »

Les dépenses d'équipement, hors AP/CP, sont évaluées à hauteur de 610 000€, afin d'assurer le bon fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine.

Concernant les prévisions pluriannuelles d'investissements (A.P/C.P.), est proposée, pour 2015, pour un montant estimé à 3,2 M€, la poursuite des opérations engagées ou déjà inscrites aux budgets précédents:

- « - Poursuite du programme pluriannuel de sécurisation et de rénovation de l'éclairage public. Il s'agit de tirer des conclusions de l'audit, avec la nécessité de changer les anciens câbles pour 383000€ ;
- Poursuite des travaux relatifs à la restructuration de la Maison de quartier des Deux Parcs et de l'ancienne crèche familiale de l'Allée des Bois ;
- Démarrage en fin d'année de la réhabilitation des Anciens Réfectoires ;
- Poursuite du programme pluriannuel de mise en place de la « Signalétique communale » ;
- Poursuite de réalisation du plan pluriannuel de réfection et de mises aux normes de la voirie ;
- Achèvement des travaux de réhabilitation du COSOM ;
- Début des travaux de rénovation et d'agrandissement du cimetière ;
- Poursuite du plan pluriannuel de sécurisation préventive des bâtiments communaux ;
- Création d'une classe modulaire à l'école maternelle de l'Allée des Bois (coût minimum de 210 000€) . Le collège du Lizard est désormais classé en REP. Les établissements situés dans le périmètre du collège peuvent avoir une aide spécifique ;
- Réalisation de l'étude opérationnelle de mise en place de la vidéo protection autour des abords de la Gare et de la Place de l'Horloge. Cette étude doit être menée dès 2015, afin de l'intégrer dans les travaux du Pôle Gare et dans l'étude menée par Epamarne sur le Cours des Roches.

Pour le besoin de financement des investissements, au-delà de l'autofinancement à réaliser, le montant de l'emprunt nouveau envisagé est évalué à 1 600 000€. Le remboursement du capital de la dette pour 2015 est évalué à 1 275 000€ »

Il présente les autres prévisions et engagements pour 2015, en lien avec les partenaires de la Ville :

- « - Poursuivre en concertation avec les habitants le projet de la requalification du quartier du Lizard avec le soutien des partenaires (EPAMARME et la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée / Val Maubuée) ;
- Réalisation de l'étude opérationnelle de reconfiguration du Cours des Roches ;
- Mise en place du nouveau Contrat de Ville et portage par la commune de la candidature au projet de renouvellement urbain du quartier des Deux Parcs. » Il indique poursuivre les démarches. « Nous pourrions être retenus pour les projets subventions d'intérêt régional et qui peuvent recevoir des subventions. L'Etat devrait proposer notre candidature ;
- Démarrage des travaux du Pôle Gare. Il vient de rencontrer les partenaires de la RATP autour du RER A. Il a porté les revendications des habitants concernant les arrêts à Noisiel. Les travaux de la gare devraient commencer à l'automne ;
- Achèvement de l'opération de restructuration des cinémas et du nouveau centre de loisirs du Verger. Nous devrions avoir une livraison en décembre 2015. »

Monsieur BARDET, intervient au nom du groupe « communiste et apparenté » :

« Je voudrais dire ici quelques mots du contexte et comment nous abordons ce débat d'orientation budgétaire prévue par la loi.

Nous sommes à quelques semaines des massacres de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cascher et de la réponse inédite venant des profondeurs de notre peuple pour défendre les valeurs de notre République: la liberté, l'égalité, la fraternité réaffirmant ainsi sa volonté du vivre ensemble, du refus du racisme et de l'antisémitisme, sa volonté de défendre la laïcité républicaine, gage précisément de ce vivre ensemble. Réponse qui a révélé aussi en contrepoint les plaies béantes de notre société, l'affaiblissement de ces valeurs... et le fait que «tout le monde ne se reconnaît pas en Charlie».

Nous sommes aussi sous la menace d'un terrorisme qui est le fruit des guerres menées dans le monde depuis 30 ans et qui ont engendré pour ces pays la mort, la désolation, la guerre civile et finalement le chaos.

Nous sommes aussi à quelques jours de la victoire de Siriza en Grèce qui n'accepte pas que la politique de l'Europe soit celle de l'austérité pour son peuple et veut arrêter les privatisations et renégocier une dette qui est devenue un instrument politique et économique d'asservissement de sa population.

C'est ce qu'avait promis aussi François Hollande: s'attaquer à la finance et renégocier la dette et non mener une politique libérale qui enferme la France et l'Europe dans la récession et des inégalités porteuses de graves dérives démocratiques et sociétales.

Nous sommes aussi dans ce contexte où le franc suisse se découple de l'Euro, où la BCE injecte 1100 milliards non pas dans l'économie réelle mais dans les circuits financiers, 1100 milliards dont les collectivités ne verront pas un centime, les entreprises et surtout celles étrangères au CAC 40 non plus, et les salariés encore moins.

Nous sommes aussi dans ce contexte où les milliardaires, les grandes banques, la bourse se portent magnifiquement bien alors que le pouvoir d'achat baisse, le chômage augmente et que la rigueur budgétaire frappe partout.

C'est dans ce contexte sur le terreau des inégalités, du manque de démocratie, des promesses non tenues que nous voyons le renoncement du plus grand nombre à voter et à participer à la vie de la cité.

Depuis déjà de trop nombreuses années cette politique faite de remise en cause sociales et de privatisation rampante de nos services publics porte le ver dans le fruit de nos valeurs républicaines.

La réduction des crédits publics affecte notre système de santé, l'école, le logement social, la solidarité avec de graves répercussions sur le vivre ensemble.

Et alors que dans tous les domaines les besoins sont criants, la priorité à la finance ne permettra pas de répondre à ces urgences !

Et c'est dans ce contexte que les collectivités locales qui assurent 70% des investissements publics et qui sont une réponse essentielle à la paupérisation de la population, à la réduction des inégalités, au vivre ensemble verront leur dotation globale de fonctionnement amputée de 11 milliards d'euros cette année ( soit 470 000 € pour notre commune )

Jusqu'en 2017, chaque baisse s'ajoutera à la précédente et à l'issue de la période, la perte totale de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à 2013 atteindra 28 milliards d'euros.

Comment croire que cette politique, couplée à la réforme territoriale qui verra un transfert des compétences des communes vers des agglomérations démesurées, encore plus éloignées des citoyens, n'affectera pas encore plus gravement les communes dans leur mission au service de la population ?

La réponse ne peut donc pas être à la manière de ces médecins du Moyen-Age de prétendre sauver le patient en le saignant.

Les communes ne doivent pas se laisser entraîner sans réagir dans cette spirale suicidaire de l'austérité qui prétend être le remède alors qu'en fait c'en est le poison.

Le choix n'est pas entre diminuer les dépenses dans les services, ou les prestations à la populations et augmenter les impôts mais bien dans la réaffectation de l'argent vers une économie ou l'humain ne sera plus la variable d'ajustement de la finance.

C'est pourquoi nous pensons qu'il aurait fallu proposer pour le moins un budget à niveau constant et défendre avec la population nos choix décidés démocratiquement.

Ainsi si le maintien des subventions aux associations est positif, la baisse de 5% envisagée sur tous les budgets des services municipaux, dans le cadre contraint des injonctions de l'état, ne peut nous convenir.

Et il y a des budgets prioritaires notamment ceux liés au social, à l'éducation, au périscolaire et à la culture qui ne peuvent souffrir des coupes budgétaires.

Mr Le Maire l'engrenage des réductions de budget de notre commune et le fait de s'inscrire dans cette démarche, validant de fait la réduction des dépenses publiques comme solution, sont contraire à nos engagements communaux et verra notre groupe les défendre dans nos responsabilités et notre travail avec les Noisiéliens. »

Monsieur DRAMÉ au nom du groupe « Noisiel Avenir » a quelques interrogations : « Sur les investissements, quelques points sont satisfaisants. J'aimerais avoir la copie de l'audit sur l'éclairage public. D'autres points m'interpellent : Quand on regarde la masse salariale, on se dit que les dépenses de fonctionnement augmentent, alors que l'Etat demande des restrictions budgétaires. J'ai du mal à comprendre. Une étude d'impact a-t-elle été réalisée sur les dépenses de fonctionnement ? »

Il revient sur la création d'une classe à l'Allée des Bois. Est-ce que la Ville peut répondre favorablement à cet investissement ?

Monsieur VISKOVIC, intervient au nom du groupe des « élus socialistes et républicains » :

« Monsieur le Maire, et vous tous mes chers collègues,

Je remercie l'administration pour la qualité du document qui nous a été communiqué.

Ces orientations vont dans le bon sens. Le groupe des élus socialistes et républicains les partage.

Gageons d'emblée qu'il n'est pas illogique que les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de noter que cet effort n'est pas sans conséquences. Il se traduit, en effet, par la baisse des dotations de l'Etat, dans des proportions non négligeables.

Aussi, la démarche de prudence et de rigueur – au sens positif du terme – que vous proposez, Monsieur le Maire, dans le cadre du futur budget, est-elle bienvenue. Je le dis sans la moindre réserve. Aucune austérité dans ces orientations.

Notre groupe considère, en outre, que la non-augmentation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières est une bonne orientation ; à plus forte raison en temps de crise. Elle préserve le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Mais nous ne rappellerons jamais assez que c'est la prudence et la gestion rigoureuse des finances publiques communales qui ont permis, depuis plus de dix ans, de maintenir les taux de la fiscalité locale au même niveau.

Notre groupe partage d'autant plus ces orientations qu'elles sont synonymes de poursuite de notre politique solidaire, de notre politique, engagée depuis de nombreuses années, en direction de l'aide aux plus démunis à travers l'action sociale et l'application des quotients familiaux. L'application d'une tarification dégressive, prenant en compte les revenus, peut sembler anodine car elle est entrée dans nos mœurs, du moins à Noisiel ; mais il n'en va pas ainsi, loin s'en faut, dans toutes les communes.

Nous notons avec le plus grand intérêt que les actions en direction de l'enfance, de la jeunesse, du monde sportif et associatif feront partie, cette année encore, des priorités municipales, et ce malgré le contexte contraint.

Les activités et services publics communaux conserveront une haute qualité. Quant aux associations locales, qu'elles soient socioculturelles, sportives ou qu'elles favorisent le développement du lien social, elles continueront d'être soutenues, ce qui est primordial ; mais cela n'allait pas forcément de soi : en effet, le contexte budgétaire particulièrement contraint se traduit, pour de nombreuses collectivités territoriales, par une baisse, souvent importante, des subventions accordées aux associations. Ce n'est pas le cas à Noisiel.

Enfin, s'agissant des investissements, il est à noter, notamment, que notre politique d'économie d'énergie sera poursuivie et que des investissements conséquents seront entrepris pour moderniser et sécuriser le réseau d'éclairage public. C'est une nécessité. Je pourrais parler des autres travaux, mais je ne souhaite pas allonger mon propos.

En résumé, ces orientations allient, d'une part, une gestion efficace, soucieuse des économies et, d'autre part, une politique solidaire, généreuse, ne laissant aucun Noisiélien au bord du chemin.

Vous démontrez, Monsieur le Maire, par ces orientations qu'efficacité peut rimer avec solidarité, tout en excluant l'austérité.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire répond à Monsieur BARDET : « On peut porter des appréciations différentes sur la politique nationale mais ce qui s'impose à nous ce sont les recettes en baisse, on doit équilibrer. Certes c'est un budget contraint, mais qui permet de maintenir les services publics au même niveau. Ces augmentations sont inévitables (exemple de la formule de révision des prix pour la restauration scolaire mais on s'efforce en parallèle d'éviter le gâchis des repas). La Ville essaie de réduire les coûts sans réduire les services à la population. Je refuse que le budget soit revu par le Sous-préfet et de jouer la carte de l'insincérité. »

Pour répondre à M. DRAME, il y a un statut des fonctionnaires. « On devrait diminuer légèrement le nombre de fonctionnaires, en se questionnant à chaque départ en retraite sur la nécessité de le remplacer. Un travail important est mené par la direction, pour faire des économies. Cependant, même si on n'augmente pas le nombre d'agents, les charges augmentent (+0,3%), il y a un déroulement de carrière et des changements d'échelons, ainsi que des mesures catégorielles.

Concernant l'investissement : Il est bon de réaliser cet investissement et qu'il y ait une diminution des effectifs par classe à l'école de l'Allée des Bois. Indépendamment du REP, il est nécessaire de créer cette 6<sup>e</sup> classe, car l'école atteint ses limites.

Par ailleurs, plus de 500 000 € sont prévus en matière d'éclairage public. Concernant l'éclairage public, vous pourrez avoir connaissance de l'audit en Commission Travaux.

Pour faire face à ces besoins d'investissement, nous prévoyons un recours à l'emprunt de 1,6 M€. Il y a une baisse des taux d'intérêt au niveau européen. Le taux d'intérêt lié à l'emprunt d'1 million d'€ que nous avons négocié en fin d'année 2014 et que nous mobiliserons dans les prochaines semaines sur 15 ans est un prêt à taux fixe à 2,30%. C'est supportable pour notre commune. Je remercie par ailleurs le groupe des élus socialistes et républicains pour son avis favorable sur les orientations exposées. »



Monsieur KRZEWSKI appuie les propositions de Monsieur le Maire concernant les grandes lignes. « La fiscalité est faible : cette assiette ne peut pas augmenter vu le profil des habitants. Les dotations baissent. Alors il ne reste qu'à s'endetter pour pouvoir maintenir les services. La tendance à rechercher des économies est la seule sortie possible. On pourrait faire encore plus d'efforts pour s'endetter moins. »

Monsieur le Maire se demande quelle est la marge de manœuvre que nous pouvons avoir dans les années à venir. « Une solution serait d'augmenter nos recettes par l'assiette de la fiscalité. J'ai demandé aux services de travailler sur de nouvelles opérations de logements. Il y a une pénurie très forte de logements en Ile-de-France. L'objectif demandé par la Région et l'Etat est de participer à augmenter l'offre de logements. Que ce soit gagnant pour ceux qui habitent déjà sur la commune et pour les nouveaux habitants. Cela amènera une nouvelle clientèle pour les commerces, des lignes de bus avec une rotation plus importante... Tout en améliorant la qualité de vie de nos habitants, il faudra accueillir de nouveaux habitants. Les logements construits à la Ferme du Buisson représentent pour exemple 5 points de fiscalité. »

Monsieur KAPLAN demande s'il est prévu de raser des espaces verts.

Monsieur le Maire précise par exemple que le stade de la Malvoisine est très peu utilisé. « Il pourrait y avoir la possibilité de réaliser des logements grâce à des promoteurs qui pourraient financer un terrain en gazon synthétique. Il est hors de question de toucher aux 50% d'espaces verts. »

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,**  
(sortie de Monsieur KRZEWSKI au moment de la prise d'acte)

**PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2015.

### **3) PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'INSTITUT D'URBANISME DE PARIS POUR UN ATELIER ESPACES PUBLICS**

Madame NATALE Maire-Adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, indique que le parcours Espaces Publics de l'Institut d'Urbanisme de Paris (étudiants de Master 2) réalise chaque année un atelier en étroite collaboration avec une collectivité commanditaire. La proposition d'atelier porte sur le parc de Noisiel et ses relations à la ville et les habitants, mais aussi, avec le domaine de Champs-sur-Marne. Par extension et, du fait des liens étroits que le parc entretient avec les autres espaces verts (allée des Bois, Bois de la Grange, Bois du Lizard...), c'est plus généralement le dialogue entre la nature et la ville qui sera l'objet de l'étude.

L'atelier se déroule sur six mois, d'octobre à mars, et comprend la restitution de deux rapports au commanditaire (en janvier le diagnostic et en mars les orientations). Une première ébauche a été restituée. Il s'agit d'un groupe d'une vingtaine d'étudiants. Les étudiants consacrent deux jours par semaine à la réalisation d'une étude basée sur un travail de terrain.

Comme le Parc est l'espace le plus structurant de cette étude, la Ville a sollicité la contribution de l'agglomération. Les frais indiqués de 4000 € seront imputés sur le budget 2015, à 50/50 pour la commune de Noisiel et la Communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée (CA).

L'atelier doit déboucher sur des propositions de valorisation à différents niveaux : orientations pour le futur PLU ; contributions au volet urbanisme et cadre de vie de la Convention Ville d'art et d'histoire ainsi qu'au volet partenariat avec les établissements d'enseignements supérieurs ; orientations en matière de gestion et d'animation, propositions localisées et question d'accessibilité.

Plusieurs thématiques seront abordées :

- De la ville au parc : accessibilité et fréquentation : qui sont les publics, d'où viennent-ils ? ;
- Dans le parc, entre ville et nature : usages quotidiens et exceptionnels ;
- Aux limites du parc : ville / parc, parc / parc, parc / Marne, parc/autres espaces verts, promenades : quelles interactions ? Quel dialogue avec l'architecture, l'urbanisme ? ;

Le Service Patrimoine est le service « tuteur » de ce partenariat, en collaboration avec le Service Urbanisme et Politique de la Ville et le service parcs et forêts de la CA. La mise en place de l'Atelier commence par l'établissement d'une convention.

**ENTENDU** l'exposé de Madame Pascale NATALE, Maire-Adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention à signer entre la Commune de Noisiel, la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée et l'Institut d'Urbanisme de Paris relative au partenariat pour un atelier Espaces Publics ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui lui seront liés ;

**DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000 Euros à l'Institut d'Urbanisme de Paris ;

**DIT** que cette opération sera inscrite au budget primitif 2015 comme suit :

- 1000 Euros sur le budget du Service d'Animation du Patrimoine,
- 1000 Euros sur le budget du service Urbanisme et Politique de la Ville.

### **4) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS PORTEES PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2015**

Monsieur VISKOVIC, Maire-Adjoint chargé des Travaux, de la Tranquillité Publique, de la Politique de la Ville et des Activités Commerciales, rappelle que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale intercommunal (CUCS) du Val-Maubuée est arrivé à son terme le 31 décembre 2014. La réforme de la Politique de la Ville prévoit le remplacement de ce dispositif contractuel par les contrats de ville. La signature du Contrat de Ville du Val-Maubuée est prévue pour le mois de juin 2015.

Dans cette période de transition contractuelle, l'Etat a souhaité que 2015 ne soit pas une année blanche en termes de subventions au titre de la politique de la ville, notamment au vu de l'importance de celles-ci pour le bon fonctionnement de nombreuses associations. C'est ainsi que, par courrier en date du 19 novembre 2014, l'Etat a informé les communes concernées du lancement d'un appel à projets contrat de Ville pour l'année 2015. Conformément au principe de concentration des crédits, l'Etat a arrêté un seuil plancher de subventions de 2 000€. Il rappelle que les projets doivent respecter des axes prioritaires et des priorités transversales. Dans le cadre de cet appel à projets 2015, 10 dossiers sont présentés pour le territoire communal. Parmi ceux-ci, 7 actions sont portées directement par les services municipaux et 3 par des associations.

Enfin, il convient de souligner la difficulté de répondre à cet appel à projets pour les services municipaux vu l'évolution de la géographie prioritaire sur la commune. En effet, le quartier des Deux-Parcs se caractérise par une faible présence de structures municipales et ce d'autant plus dans cette période de restructuration de la maison de quartier. Le comité de programmation qui statuera sur le montant des subventions accordées devrait à priori se réunir durant le mois de février 2015.

Monsieur le Maire tient à remercier les services pour leur efficacité dans le montage des dossiers dans un temps très court.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Mathieu VISKOVIC, Maire-Adjoint chargé des Travaux, de la Tranquillité Publique, de la Politique de la Ville et des Activités Commerciales,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les actions portées par les services municipaux ;

**SOLLICITE** les subventions afférentes auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (C.G.E.T) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs auxdits projets et demandes de subventions tels qu'annexés à la présente ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à établir toutes demandes de subventions complémentaires possibles, nécessaires à la réalisation desdits projets ;

**DIT** que les dépenses correspondantes, restant à charge de la commune, seront inscrites au budget 2015.

### **5) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur DIOGO Maire-Adjoint chargé du Logement et de la Solidarité, rappelle que la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noisiel ont signé le 24 novembre 2011 une convention fixant les obligations respectives de la Commune et du CCAS. Sont notamment énumérés dans ce document les moyens humains, les bâtiments, le matériel mis à disposition du CCAS par la Commune. De plus, est prévu le versement d'une subvention, par la Commune au CCAS destinée à permettre au CCAS d'accomplir ses missions d'action sociale en direction des habitants de Noisiel. Cette convention a été signée pour une durée de trois ans à compter du 26 janvier 2012. Il convient de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

Quelques modifications s'avèrent nécessaires :

- la formulation de l'article 2 : service de l'action sociale, ses collaborateurs en charge du secrétariat et de l'accueil du public au lieu de service des affaires sociales ... ; l'agent comptable 70% au lieu de 50 % et la répartition des missions en ce qui concerne les agents en charge des aides facultatives et du RSA, suite aux modifications apportées dans l'organigramme du service ; l'un des deux adjoints techniques de la Pergola est mis, dans la nouvelle convention, à disposition du CCAS à titre onéreux car il a été titularisé.

- Article 3 : La liste des biens mis à disposition du CCAS est précisée de la façon suivante : internet, assistance et maintenance des prestations mises à disposition par le service informatique de la Commune au lieu de logiciels informatiques et internet.

- Articles 5 et 14 : la dénomination actuelle de la société HLM « Espace Habitat Construction » vient compléter l'appellation d'origine dans ces articles.

- Article 12 : Le contrôle des activités du CCAS se fait par la fourniture du bilan annuel de l'ensemble de ses actions.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Anasthasio DIOGO, Maire-Adjoint chargé du Logement et de la Solidarité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention à signer entre la Commune de Noisiel et le Centre Communal d'Action Sociale, laquelle prendra effet à compter de l'approbation par les assemblées délibérantes et transmission en Sous-préfecture pour contrôle de légalité ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui lui seront liés.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la prise en compte des avancements de grade et de départs d'agents.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Libellé du grade	Existant	Présent	Décision +	SOIT
<b>Au 01/03/2015</b>				
<b>Agent Spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles</b>	10	-1		9
<b>Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe</b>	102		+1	103
<b>Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe</b>	25	-1	+1	25

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2015 et suivants.

**6) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOISIEL ET LA COMMUNE DE CHAMPS-SUR-MARNE, CHEF-LIEU DE CANTON, POUR LA MISE SOUS PLIS POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2014-186 du 18 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de Seine-et-Marne a entraîné la perte du statut de chef-lieu de canton pour Noisiel - canton composé auparavant de Lognes et Noisiel. La Ville de Noisiel a été rattachée au canton n°1, dont le chef-lieu de canton est Champs-sur-Marne et qui comprend les communes suivantes : Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Lognes, Noisiel. Or, c'est toujours le chef lieu de canton qui fait la mise sous plis. La Ville de Champs-sur-Marne a sollicité chaque commune du canton pour faire la mise sous plis de ses électeurs. Des agents sont volontaires à Noisiel pour effectuer ces tâches. Il est proposé que la Ville de Noisiel signe une convention avec la Ville de Champs-sur-Marne, afin d'organiser la mise sous plis pour les électeurs de Noisiel. Cette convention précise que les agents municipaux qui participeront à ces opérations de mise sous plis seront payés par la Ville de Noisiel. La Ville de Champs-sur-Marne remboursera ensuite la commune, sur la base de la dotation forfaitaire versée par la Préfecture. Cette solution n'entraîne donc pas de coût pour la Ville.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention à signer entre la Commune de Noisiel et la Commune de Champs-sur-Marne, relative au partenariat pour la mise sous plis des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents qui lui seront liés ;

**FIXE** la rémunération des agents participant aux opérations de mise sous plis de la propagande des élections départementales 2015, à hauteur de 0,30 € brut par électeur à concurrence de 6 binômes de candidats, majoré de 0,04€ brut par électeur pour chaque binôme de candidats supplémentaire ;

**DIT** que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal.

**7) TRANSFERT DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE » AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLÉE / VAL MAUBUEE ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE Y AFFERENT**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2013, le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) et le Conservatoire Michel Sloba (CRI) ont été déclarés d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle intitulée «Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire» que détient la CA. Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 27 novembre 2014, a adopté une délibération portant sur la modification des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val-Maubuée (CA), en ajoutant l' « enseignement artistique spécialisé ».

Il indique que le transfert de cette compétence permettrait d'intégrer l'association Ecole de musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur Marne (EMOHC), qui a manifesté le souhait d'intégrer le réseau ArteMuse.

A compter de la date du transfert, qui est fixée au 1er septembre 2015 pour des raisons pédagogiques (rentrée scolaire), la CA prendra en charge le concours financier lié au fonctionnement de cette association, précédemment versé par la commune de Champs-sur-Marne, dont le montant sera évalué précisément par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et viendra en déduction de la dotation de compensation attribuée à la commune de Champs- sur-Marne.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Marne-la-Vallée / Val Maubuée par l'ajout de la compétence «enseignement artistique spécialisé » ;

**MODIFIE** en conséquence l'article 11 des statuts de la Communauté d'Agglomération Marne-la-Vallée / Val Maubuée, en ajoutant, au titre des compétences facultatives, la compétence «enseignement artistique spécialisé » ;

**PRECISE** que l'intérêt communautaire est défini comme suit : établissements ou associations d'enseignement artistique spécialisé comptabilisant au 1er octobre 2014 plus de 200 inscrits ;

**RAPPELLE** que les transferts sont décidés par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant à la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ;

**RAPPELLE** que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

**RAPPELLE** que les ajouts de compétence sont prononcés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

#### **8) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE DE LA MEDECINE SPORTIVE – CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE**

Monsieur BEAULIEU, Conseiller-Délégué chargé des Activités Sportives, indique que le Conseil Général de Seine-et-Marne subventionne chaque année le fonctionnement des centres médico-sportifs du département. Il rappelle que suite à la cessation d'activité de la médecine sportive par l'Office Municipal des Sports (OMS), la ville de Noisiel a décidé, par délibération du 30 mai 2013, de créer le secteur « Médecine Sportive » au sein des activités du service municipal des sports. La municipalité s'est vue attribuer une subvention de 1181 € pour l'année 2013 (199 visites). La Ville devrait percevoir une aide plus importante cette année, puisqu'ont été enregistrées 226 visites lors du fonctionnement de ce dispositif en septembre et octobre 2014.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Lilian BEAULIEU, Conseiller-Délégué chargé des Activités Sportives,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention sus-consideré, ainsi que tous les documents y afférents.